

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-147

OBJET : Arrêté de stationnement temporaire, 2-6 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, mardi 2 juillet 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS** visant à faire réserver des places de stationnement devant les 2-6 rue d'Harcourt à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, pour des travaux de purge, mardi 2 juillet 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 – Les places stationnement sont réservées devant les 2-6 rue d'Harcourt, mardi 2 juillet 2024.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par l'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS**.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS**,
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le directeur de l'ARD,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Les voyages de l'Odon,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- Le service valorisation, collecte et recyclables.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 28 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

